

République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement	
	LURE	

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Pierre THOMET, Claire NOEL, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 05/2024

COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget ASSAINISSEMENT dressé par le Service de Gestion Comptable.

Le compte de gestion 2023 s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2023.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2023 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0524CGASSAINIST-DE



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	10	11	4	0

Page des signatures

11302 - ASSAINISSEMENT-ESPRELS

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BAULLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ASSAINISSEMENT-ESPRELS** pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

DURAND Philippe (1003746201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 19/03/2024 par l'organe délibérant.

A, le

A Esprels, le 19/03/2024
Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0524CGASSAINIST-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11302 - ASSAINISSEMENT-ESPRELS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial ASSAINISSEMENT-ESPRELS Investissement Fonctionnement	106 538,24 203 586,51 310 124,75		-4 410,72 29 487,96 25 077,24		102 127,52 233 074,47 335 201,99
Sous-Total	310 124,75		25 077,24		335 201,99
TOTAL III	310 124,75		25 077,24		335 201,99
TOTAL I + II + III	310 124,75		25 077,24		335 201,99

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0524CGASSAINIST-DE



Résultats budgétaires de l'exercice

11302 - ASSAINISSEMENT-ESPRELS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	119 388,00	241 205,00	360 593,00
Titres de recette émis (b)	12 849,00	59 564,16	72 413,16
Réductions de titres (c)		11 600,00	11 600,00
Recettes nettes (d = b - c)	12 849,00	47 964,16	60 813,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	119 388,00	39 876,00	159 264,00
Mandats émis (f)	17 259,72	18 476,20	35 735,92
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	17 259,72	18 476,20	35 735,92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 410,72	29 487,96	33 898,68
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0524CGASSAINIST-DE



République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement	
	LURE	

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Pierre THOMET, Claire NOEL, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 06/2024 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET FORET

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget FORET dressé par le Service de Gestion Comptable.

Le compte de gestion 2023 s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2023.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2023 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-0624CG2023FORET-DE

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	10	11	4	0

11303 - FORETS-ESPRELS

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

BAUILLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **FORETS-ESPRELS** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

DURAND Philippe (1003746201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

Exercice 2023

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 23/02/2024

A LUXEUIL-LES-BAINS, le 04/03/2024

Λ, lc

19/03/2024

A Esprels, le 19/03/2024
Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-0624CG2023FORET-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11303 - FORETS-ESPRELS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif FORETS-ESPRELS Investissement Fonctionnement	-36 190,30 258 783,52 222 593,22	36 190,30 36 190,30 36 190,30	20 501,90 -10 514,78 9 987,12		-15 688,40 212 078,44 196 390,04
Sous-Total TOTAL II	222 593,22	36 190,30	9 987,12		196 390,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	222 593,22	36 190,30	9 987,12		196 390,04

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0624CG2023FORET-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11303 - FORETS-ESPRES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif FORETS-ESPRES Investissement Fonctionnement	-36 190,30 258 783,52 222 593,22	36 190,30 36 190,30	20 501,90 -10 514,78 9 987,12		-15 680,40 212 078,44 196 390,04
Sous-Total	222 593,22	36 190,30	9 987,12		196 390,04
TOTAL II	222 593,22	36 190,30	9 987,12		196 390,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	222 593,22	36 190,30	9 987,12		196 390,04

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0624CG2023FORET-DE



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	exc	VOYNET Bernard	X

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Pierre THOMET, Claire NOEL, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 07/2024 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET LOTISSEMENT « LA VOIE VERTE »

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget lotissement « La Voie Verte » dressé par le Service de Gestion Comptable.

Le compte de gestion 2023 s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2023.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2023 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : à l'unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	10	11	4	0

11304 - LOT DE LA VOIE VERTE-ESPRELS

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations...

BAULLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LOT DE LA VOIE VERTE-ESPRELS** pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

DURAND Philippe (1003746201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 19/03/2024 par l'organe délibérant.

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 23/02/2024

A LUXEUIL-LES-BAINS, le 04/03/2024

A, le

19/03/2024

A Esprels, le 19/03/2024
Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0724CG2023LOTIS-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11304 - LOT DE LA VOIE VERTE-ESPRELS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT DE LA VOIE VERTE-ESPRELS					
Investissement	-131 692,94		-97 802,93		-229 495,87
Fonctionnement	147 058,24				147 058,24
Sous-Total	15 365,30		-97 802,93		-82 437,63
TOTAL II	15 365,30		-97 802,93		-82 437,63
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	15 365,30		-97 802,93		-82 437,63

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0724CG2023LOTIS-DE



Résultats budgétaires de l'exercice

11304 - LOT DE LA VOIE VERTE-ESPRELS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	509 627,37	446 493,27	956 120,64
Titres de recette émis (b)	196 016,04	213 818,97	409 835,01
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	196 016,04	213 818,97	409 835,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	509 627,37	446 493,27	956 120,64
Mandats émis (f)	293 818,97	213 818,97	507 637,94
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	293 818,97	213 818,97	507 637,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	97 802,93		97 802,93

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0724CG2023LOTIS-DE

Brevet
Central

République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Cément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 08/2024 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget COMMUNE dressé par le Service de Gestion Comptable.

Le compte de gestion 2023 s'avère conforme en ses écritures au Compte administratif 2023.


Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2023 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 
ID : 070-217002195-20240319-0824CG2023COMMU-DE

Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Le Maire, Michel RICHARD



Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	10	11	4	0

11300 - ESPRELS

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BAUILLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ESPRELS** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.**DURAND Philippe (1003746201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **19/03/2024** par l'organe délibérant.A **DDFIP DE LA HAUTE-SAONE**, le **26/02/2024**A **LUXEUIL-LES-BAINS**, le **04/03/2024**

A, le

A Esprels, le 19/03/2024
Le. Guise, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0824CG2023COMMU-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11300 - ESPRELS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	15 223,36		-79 776,15		-64 552,79
Fonctionnement	863 967,85		209 194,30		1 073 162,15
TOTAL I	879 191,21		129 418,15		1 008 609,36
II - Budgets des services à caractère administratif					
11303-FORETS-ESPRELS					
Investissement	-36 190,30		20 501,90		-15 688,40
Fonctionnement	258 783,52	36 190,30	-10 514,78		212 078,44
Sous-Total	222 593,22	36 190,30	9 987,12		196 390,04
11304-LOT DE LA VOIE VERTE- ESPRELS					
Investissement	-131 692,94		-97 802,93		-229 495,87
Fonctionnement	147 058,24		-97 802,93		147 058,24
Sous-Total	15 365,30		-97 802,93		-82 437,63
TOTAL II	237 958,52	36 190,30	-87 815,81		113 952,41
III - Budgets des services à					

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0824CG2023COMMU-DE



Résultats budgétaires de l'exercice

11300 - ESPRELS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	715 315,00	1 304 882,00	2 020 197,00
Titres de recette émis (b)	9 357,48	617 386,83	626 744,31
Réductions de titres (c)		99,30	99,30
Recettes nettes (d = b - c)	9 357,48	617 287,53	626 645,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	715 315,00	1 303 582,00	2 018 897,00
Mandats émis (f)	89 133,63	408 685,42	497 819,05
Annulations de mandats (g)		592,19	592,19
Depenses nettes (h = f - g)	89 133,63	408 093,23	497 226,86
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	79 776,15	209 194,30	129 416,15
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0824CG2023COMMU-DE



République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 09/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

CA 2023			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		203586.51	233074.47
Op. année	18476.20	47964.16	
	18476.20	251550.67	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		106538.24	102127.52
Op. année	17259.72	12849.00	
	17259.72	119387.24	

Vote : à l'unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0924CA23ASSAINI-DE



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	9	10	5	0

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice 14
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-0924CA23ASSAINI-DE



Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par (1) Sandra GRENOT
 A ESPRELS le 15/03/2024
 (1)!

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Audrey MARICHIAL	Reçu à Nicolas PLANCHON
Aurélien MOUGIN	
Bernard VOYNNET	
Bruno MOUGIN	
Claire NOEL	
Clément ARTAUX	
Cédric BRUNET	
Katia JACQUET	
Michel RICHARD	N'a pas pris part au vote
Nicolas PLANCHON	
Pierre THOMET	
Raphaël NOUVEAU	
Sandra GRENOT	Grenot
Stéphane COIGNUS	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'Administration.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 10/2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET FORET


Sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

CA 2023			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		222593.22	212078.44
Op. année	146473.67	135958.89	
	146473.67	358552.11	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1	36190.30		- 15688.40
Op. année	15688.40	36190.30	
	51878.70	36190.30	

Vote : à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 
ID : 070-217002195-20240319-1024CA23FORET-DE

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	9	10	5	0

Page 1/1

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024



Présenté par (1) Sandja GRENOT
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Audrey MARICHIAL	Revoit à Nicolas PLANCHON
Aurélien MOUGIN	
Bernard VOYNNET	
Bruno MOUGIN	
Claire NOEL	
Clément ARTAUX	
Cédric BRUNET	
Katia JACQUET	
Michel RICHARD	N'a pas pris part au vote
Nicolas PLANCHON	
Pierre THOMET	
Raphaël NOUVEAU	
Sandra GRENOT	
Stéphane COIGNUS	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-1024CA23FORET-DE



République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 11/2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT « LA VOIE VERTE »

Sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

CA 2023			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		147058.24	147058.24
Op. année	213818.97	213818.97	
	213818.97	360877.21	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1	131692.84		- 229495.77
Op. année	293818.97	196016.04	
	425511.81	196016.04	

Vote : à l'unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents Pour copie conforme

Le Maire , Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-1124CA2023LOTIS-DE

Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	9	10	5	0

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-1124CA2023LOTIS-DE



Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par (1) | Sandra GRENOT
 A ESPRELS, le 15/03/2024



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARTAUX Clément	
BRUNET Cédric	
COIGNUS Stéphane	
GRENOT Sandra	
JACQUET Katia	
MARICHIAL Audrey	Pouvoit à Nicolas PLANCHON
MOUGIN Aurélien	
MOUGIN Bruno	
NOEL Claire	
NOUVEAU Raphaël	
PLANCHON Nicolas	
RICHARD Michel	N'a pas pris part au vote
THOMET Pierre	
VOYNNET Bernard	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 12/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET COMMUNE

Sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

CA 2023			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		863967.85	1073162.15
Op. année	408093.23	617287.53	
	408093.23	1481255.38	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		15223.36	- 64552.79
Op. année	89133.63	9357.48	
	89133.63	24580.84	

Vote : à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-122024CA2023COM-DE

Affichée le 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
15	9	10	5	0

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par (1) Sandra GRENOT
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE.
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-122024CA2023COM-DE



Audrey MARICHIAL	Pouvoir à Nicolas PLANCHON
Aurélien MOUGIN	
Bernard VOYNNET	
Bruno MOUGIN	
Claire NOEL	
Clément ARTAUX	
Cédric BRUNET	
Katia JACQUET	
Michel RICHARD	N'a pas pris part au vote
Nicolas PLANCHON	
Pierre THOMET	
Raphaël NOUVEAU	
Sandra GRENOT	
Stéphane COIGNUS	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 70-HAUTE-SAONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	11
Absents	4
Exclus	0

De la Commune de ESPRELS

Séance du 19 mars 2024 à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD

Date de convocation :
13/03/2024

Etaient présents : Cédric BRUNET, Stéphane COIGNUS
 Sandra GRENOT, Bruno MOUGIN, Aurélien MOUGIN,
 Raphaël NOUVEAU, Nicolas PLANCHON,
 Michel RICHARD, Katia JACQUET et Bernard VOYNET

Date d'affichage :
26-mars-24

Objet :
N° 13/2024
Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget assainissement

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET
 Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

Secrétaire de séance : Sandra GRENOT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	106 538.24 €		- 4 410.72 €	- €	16 000.00 €	86 127.52 €
FONCT	203 586.51 €		29 487.96 €			233 074.47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	233 074.47 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	233 074.47 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Michel RICHARD

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 70-HAUTE-SAONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
. En exercice	14
. Présents	9
. Votants	10
. Absents	5
. Exclus	0

De la Commune de ESPRELS
 Séance du 19 mars 2024 à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD

Date de convocation :
 13/03/2024

Etaient présents : Cédric BRUNET, Stéphane COIGNUS
 Sandra GRENOT, Bruno MOUGIN, Aurélien MOUGIN,
 Raphaël NOUVEAU, Nicolas PLANCHON,
 Michel RICHARD, Katia JACQUET et Bernard VOYNNET

Date d'affichage :
 26/03/2024

Objet :
 N° 14/2024
 Affectation du résultat
 de l'exercice 2023 du
 budget forêt

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET
 Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

Secrétaire de séance : Sandra GRENOT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget forêt

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-36 190.30 €		20 501.90 €	-11 000.00 €	11 000.00 €	-4 688.40 €
FNCT	258 783.52 €	36 190.30 €	-10 514.78 €			212 078.44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	212 078.44 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	4 688.40 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	207 390.04 €
Total affecté au c/ 1068 :	4 688.40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Michel RICHARD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
70-HAUTE-SAONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
. En exercice :	14
. Présents	9
. Votants	10
. Absents	5
. Exclus	0

De la Commune de ESPRELS

Date de convocation :	13/03/2024
-----------------------	------------

Séance du 19 mars 2024 à 20 heures

Date d'affichage :	26/03/2024
--------------------	------------

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD

Objet :
N° 15/2024
Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget commune

Etaient présents : Cédric BRUNET, Stéphane COIGNUS
 Sandra GRENOT, Bruno MOUGIN, Aurélien MOUGIN,
 Raphaël NOUVEAU, Nicolas PLANCHON,
 Michel RICHARD, Katia JACQUET et Bernard VOYNNET

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET
 Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

Secrétaire de séance : Sandra GRENOT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget communal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	15 223.36 €		-79 776.15 €	8 000.00 €	-8 000.00 €	-72 552.79 €
FONCT	863 967.85 €		209 194.30 €			1 073 162.15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1 073 162.15 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	72 552.79 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 000 609.36 €
Total affecté au c/ 1068 :	72 552.79 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Michel RICHARD



République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	exclu
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 16/2024


SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Vu les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
ADMR	135 €
ACAFE ESPRELS	7500 €
ADAPEI 70	50 €
AS ESPRELS/VILLERSEXEL	600 €
ASCE ESPRELS	1 500 €
ASPE POMPIERS ESPRELS	800 €
ASP POMPIERS VILLERSEXEL	150 €
BLED'ARTS	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	600 €
SOUVENIR FRANCAIS	200 €
ELIAD	65 €
LES AMIS D'ORICOURT	50 €
LES AMIS DU PRIEURE DE MARAST	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

. d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 21/03/2024	
Reçu en préfecture le 21/03/2024	
Publié le	
ID : 070-217002195-20240319-162024SUBVASSOC-DE	

. d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école d'ESPRELS de 40 € par enfant afin de financer les sorties pédagogiques et éducatives pour l'année scolaire 2023/2024,

. concernant l'Association « Les Chats'Nonymes » le conseil municipal, au lieu de verser une subvention, décide de participer à hauteur de 500 € pour 2024 aux frais vétérinaires.

. de dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

. d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

Cette délibération est prise en l'absence de Raphaël NOUVEAU, intéressé à l'affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-162024SUBVASSOC-DE

Affichée le 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	11	4	1

République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Pierre THOMET, Claire NOEL, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 17/2024 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :


- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 280.456 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 2.916.942 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget assainissement pour l'année 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le 
ID : 070-217002195-20240319-172024BP24ASSAI-DE



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
15	10	11	4	0

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES :
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
 Reçu en préfecture le 21/03/2024
 Publié le
 ID : 070-217002195-20240319-172024BP24ASSAI-DE



Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par (1) Le Président, *Maie*
 A ESPRELS le 19/03/2024
 (1) Le Président, *Maie*, *Michel RICHARD*

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Audrey MARICHIAL	<i>Pouvoir à Nicolas PLANCHON</i>
Aurélien MOUGIN	<i>[Signature]</i>
Bernard VOYNNET	<i>[Signature]</i>
Bruno MOUGIN	<i>[Signature]</i>
Claire NOEL	<i>[Signature]</i>
Clément ARTAUX	<i>[Signature]</i>
Cédric BRUNET	<i>[Signature]</i>
Katia JACQUET	<i>[Signature]</i>
Michel RICHARD	<i>[Signature]</i>
Nicolas PLANCHON	<i>[Signature]</i>
Pierre THOMET	<i>[Signature]</i>
Raphaël NOUVEAU	<i>[Signature]</i>
Sandra GRENOT	<i>[Signature]</i>
Stéphane COIGNUS	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'Administration.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 18/2024 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET FORET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 239.710 €
- Fonctionnement (recettes) : 247.590 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 76.688 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget forêt pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-182024BP24FORET-DE

Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	10	11	4	0

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES :

Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par Le Maire (1), Michel RICHARD
 A ESPRELS, le 19/03/2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240319-182024BP24FORET-DE



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Audrey MARICHIAL	Pouvoir à Nicolas PLANCHON
Aurélien MOUGIN	
Bernard VOYNNET	
Bruno MOUGIN	
Claire NOEL	
Clément ARTAUX	
Cédric BRUNET	
Katia JACQUET	
Michel RICHARD	
Nicolas PLANCHON	
Pierre THOMET	
Raphaël NOUVEAU	
Sandra GRENOT	
Stéphane COIGNUS	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 19/2024 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT « LA VOIE VERTE »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 501633.27 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 499630.90 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-1924BP24LOTIS-DE



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	10	11	4	0

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par Le Maire (1), Michel RICHARD
 A ESPRELS, le 19/03/2024

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée(2), réunie en session ORDINAIRE
 A ESPRELS, le 19/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée (2),(3).

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 070-217002195-20240319-1924BP24LOTIS-DE

ARTAUX Clément	
BRUNET Cédric	
COIGNUS Stéphane	
GRENOT Sandra	
JACQUET Katia	
MARICHIAL Audrey	Pouvoir à Nicolas PLANCHON
MOUGIN Aurélien	
MOUGIN Bruno	
NOEL Claire	
NOUVEAU Raphaël	
PLANCHON Nicolas	
RICHARD Michel	
THOMET Pierre	
VOYNNET Bernard	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française Département HAUTE-SAONE	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
--	---	------------------------------

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	X	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	X	MOUGIN Aurélien	X	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 20/2024 BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 1.538.210 €
- Fonctionnement (recettes) : 1.544.651 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 1.169.752 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-202024BP24COMMU-DE



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers : 15				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	10	11	4	0

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 070-217002195-20240319-202024BP24COMMU-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par Le Maire (1), Michel RICHARD
A ESPRELS, le 19/03/2024Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ORDINAIRE
A ESPRELS, le 19/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

Audrey MARICHIAL	Pouvoir à Nicolas PLANCHON
Aurélien MOUGIN	
Bernard VOYNNET	
Bruno MOUGIN	
Claire NOEL	
Clément ARTAUX	
Cédric BRUNET	
Katia JACQUET	
Michel RICHARD	
Nicolas PLANCHON	
Pierre THOMET	
Raphaël NOUVEAU	
Sandra GRENOT	
Stéphane COIGNUS	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de .., de la Collectivité territoriale unique de .., de la métropole de .., du Conseil syndical de ..

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL
(pouvoir à Nicolas PLANCHON)


N° 21/2024 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré :

DECIDE de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 6.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.21 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.49 %

Envoyé en préfecture le 21/03/2024	
Reçu en préfecture le 21/03/2024	
Publié le	
ID : 070-217002195-20240319-2124VOTETAUX-DE	

Vote : Unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	11	4	0

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	691 395	35,03	104,52	718 300	251 620	35,21	252.913
Taxe foncière non bâties (TFNB)	42 008	24,37	119,50	43 600	10 625	24,49	10.678
Taxe d'habitation (TH)	61 939	6,47	46,56	87 600	5 668	6,50	5.694
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		267 913		269 285
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux T
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans des taux a été décidée cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	35,21		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9	24,49		
Taxe d'habitation (TH)	9	6,50		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	8			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
	0			1 678	0	1 076	-88 789
							-86 035

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	269 285	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-86 035	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	183 250
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-2124VOTETAUX-DE

Le 12 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
DAVID TRUTET
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 19/03/2024
Pour la Commune,
M. MAILLE,
M. RICHARD

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	331
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	190
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :	1 157
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	2 011
b. Par la loi	20 722
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	7 388
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	62 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	24 900
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	1 526
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et au	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,633276
d. Taux FB commune 2020	9,20
e. Taux FB département 2020	24,48

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-2124VOTETAUX-DE

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023	de 2023	col. 13 - col. 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	43,10	107,75	3,23000	3,23000	104,52	104,52	104,52
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	35,78	127,05	7,55000	7,55000	119,50	119,50	119,50
Taxe d'habitation (TH)	24,45	17,17	61,13	14,57000	14,57000	46,56	46,56	46,56
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	>>>
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	6,35
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

19,35

République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 22/2024 : COTISATION 2024 AMRF 70

Dans un esprit militant, l'AMRF fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3.500 habitants, partout en France.

L'association s'engage au quotidien – au niveau local et national – pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Elle participe au débat public en formulant des propositions et en réalisant des interventions. Elle produit des manifestes et publie des rapports et des contributions lors des discussions parlementaires.

Les associations départementales, en totale autonomie, représentent les maires ruraux auprès des interlocuteurs publics du département et services déconcentrés (Préfecture, Conseil Général, Inspection d'Académie, Gendarmerie, etc.) et des opérateurs de services. Formant un réseau de proximité efficace, elles sont une force d'information et de mobilisation très réactive.

Le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion, sachant que la cotisation 2024 s'élève à 110 € (forfaitaire) contre 100 € en 2023.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- Valide le paiement de la cotisation à l'AMRF.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	11	4	0

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-2224COTISAMRF-DE



République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	exc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 23/2024 COTISATION 2024 AMF 70

L'association départementale des maires de France apporte aux communes, soutien, conseils (notamment juridiques) et proposent des réunions d'informations, de formation au service des élus.

Le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la cotisation 2024 (basée sur la population INSEE au 1^{er} janvier 2024), s'élevant à 311 € qui se répartit comme suit :

- Part nationale (reversée à l'Association des Maires de France) : 123 € ;
- Part départementale : 188 €

Pour rappel, la cotisation 2023 s'élevait à 316 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- Valide le paiement de la cotisation AMF pour une durée d'un an.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	11	4	0

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-2324COTAMF70-DE

République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement LURE	

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUX, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

:

N° 24/2024 VENTE DE VEHICULE COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a acquis un véhicule d'occasion de type FOURGON JUMPER CITROËN destiné à équiper le Centre de Première Intervention (CPI), au prix de 11 074,43 € TTC (facture 20020309 du 16 avril 2002).

Sur proposition du chef de corps, il est proposé de céder cette camionnette qui n'est plus adaptée aux besoins du CPI.

De ce fait, le Conseil municipal décide d'autoriser la vente de ce bien au candidat le plus offrant.

Douze offres ont été soumises : de 1151 € (offre la plus basse) à 7000 € (offre la plus élevée).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à céder le véhicule de type FOURGON JUMPER CITROËN à M. Quentin LEVEAUDEL au prix de 7000 €, candidat le plus offrant au terme de la période de mise en vente et à signer toute pièce relative à ce dossier,
- précise que l'enlèvement du véhicule s'effectuera lorsque la collectivité aura reçu le paiement par virement bancaire.

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD




Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	11	4	0

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-2424VTEVEHICOMM-DE



République Française	Canton	Commune
Département	VILLERSEXEL	de ESPRELS
HAUTE-SAONE	Arrondissement	Envoyé en préfecture le 30/03/2024
	LURE	Reçu en préfecture le 30/03/2024
		Publié le 
		ID : 070-217002195-20240319-252024SUBFIPD-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 25/2024

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD (Annule et remplace)

La commune fait régulièrement l'objet d'actes de vandalisme et de dégradations sur des biens et équipements publics.

L'accroissement de ces actes d'incivilité, de détériorations et de vandalismes nécessite aujourd'hui une réponse par la mise en place d'un système de vidéoprotection, positionné à différents endroits du domaine public exigeant une surveillance toute particulière.

Cette mesure s'inscrit pleinement dans une politique de prévention et de sécurité envers la population.

La mise en place d'un tel système a un rôle dissuasif : dans certains cas, pour la petite délinquance, cela permet d'identifier des auteurs d'actes répréhensibles.

Ainsi, plusieurs zones ont été clairement identifiées avec le référent sûreté de la gendarmerie nationale comme des points névralgiques nécessitant une vigilance accrue :

- 1- place de la mairie
- 2- carrefour rue de Negrot – rue de la Virnoche
- 3- entrée d'agglomération rue de la Gare
- 4- rue Nouvelle
- 5- entrée d'agglomération rue de Vesoul
- 6- entrée d'agglomération rue de Bonnal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à :
 - déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sur les secteurs identifiés par le référent sûreté de la gendarmerie nationale,
 - solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
 - signer tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéoprotection,
- adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	€ TTC
Travaux	46141,56	55369,87
Total dépenses		
RECETTES	€ HT	Taux (%)
Etat (FIPD)	23070,78	50
Autofinancement	23070,78	50
Total recettes		

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	11	4	0

République Française Département	Canton VILLERSEXEL Arrondissement LURE	Commune de ESPRELS
HAUTE-SAONE		

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	exc	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	exc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	x	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	exc
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	exc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Clément ARTAUD, Claire NOEL, Pierre THOMET, Audrey MARICHIAL (pouvoir à Nicolas PLANCHON)

N° 26/2024 : MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (RESEAUX ET STATION)

Dans l'attente d'éléments complémentaires, Monsieur le Maire décide d'ajourner cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240319-262024MISEENCON-DE

Affichée le : 26/03/2024
Convocation : 13/03/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	11	4	0